

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
24 Rue François de Sourdis – 6^è étage-
BP 908 – 33060 BORDEAUX CEDEX
Balf : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone secrétariat : 05 56 90 50 30

BORDEAUX, le 02/03/2023

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Amélie DINET-GARBAY
Téléphone : 06.29.94.21.18
Courriel : amelie.dinet-garbay@dgfip.finances.gouv.fr
Responsable du service : Bertrand MARTY
Téléphone : 05.56.90.78.95

Nos réf : 2023-24340-15992
DS : 11634192

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BERGERAC

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis 2022-24340-09662

Par saisine du 28/02/2023, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale des parcelles D525, D527, D534, D533, D532, D531 et D524 pour une superficie totale de 16 365 m², sur la commune de Prignonieux, en vue de leur cession.

En effet, vous indiquez que le précédent avis est désormais révolu, depuis le 09/02/2023.

Par ailleurs, vous précisez qu'aucune modification concernant les parcelles n'est intervenue depuis la précédente évaluation par le pôle d'évaluation domaniale.

Compte tenu de l'ensemble de ses éléments, la **valeur vénale fixée à 6€/m²**, hors droits et charges est reconduite.

Soit une **valeur vénale de 98 190€ HT pour les parcelles D525, D527, D534, D533, D532, D531 et D524.**

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

Les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent céder à un prix plus haut. Ils ont toutefois la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision motivée pour céder à un prix moins élevé.

La valeur vénale est exprimée hors taxe, hors droits et hors frais d'agence éventuellement applicables sauf si ces derniers sont à la charge du vendeur.

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Je reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

**Pour le Directeur Régional des Finances publiques
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde par intérim
par délégation,
L'évaluatrice au Pôle d'évaluation domaniale**

**Amélie DINET-GARBAY
Inspectrice des Finances Publiques**

